

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 MARS 2012

L'an deux mil douze, le vendredi 30 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre AUBINAIS.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre AUBINAIS, Laurent CIRETTE, Annick FABRE, Annabel FRERET, Patricia HARNIST, Thierry JIMONET, Simone MOREL, Didier PIEDNOËL, Pierre THIRIET, Murielle TOURNÉ

Absents excusés : O. FERQUIN, F. FILLATRE, B. HADJ-DAHMANE, C.HANGUEHARD, S. HILLAIRE.

Pouvoir de : O. FERQUIN à M. TOURNÉ, F. FILLÂTRE à P. AUBINAIS, B. HADJ-DAHMANE à A. FABRE et S. HILLAIRE à A. FRERET.

Secrétaire de séance : T. JIMONET.

Ordre du Jour

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24/02/2012
2. Vote du compte administratif, compte de gestion 2011.
3. Affectation du résultat du compte administratif 2011.
4. Vote du taux des taxes locales directes.
5. Budget Primitif 2012.
6. SIEGE – Travaux 2012
7. Demandes de subventions pour projets 2012.
8. Parcelle C109 Sente du Pêcheur – État d'abandon manifeste – Procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.
9. Indemnité de logement aux instituteurs non logés
10. Indemnités pour le gardiennage des églises
11. Informations et questions diverses – compte-rendu des commissions

1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 Février 2012

Les élus n'ayant aucune observation à formuler, le compte rendu du Conseil Municipal du 24 février 2012 est approuvé à l'unanimité.

2 – Vote du compte administratif et du compte de gestion 2011

Monsieur PIEDNOËL expose les chiffres du compte administratif :

FONCTIONNEMENT		Budget Primitif		Réalisé 2011	
		Mandats et Titres émis	Résultat reporté 2010	TOTAL	
Dépenses	787 215,91	699 422,98		699 422,98	
Recettes	787 215,91	771 360,58	45 576,85	816 937,43	
Solde		71 937,60		117 514,45	

INVESTISSEMENT		Budget Primitif		Réalisé 2011	
		Mandats et Titres émis	Résultat reporté 2010	TOTAL	
Dépenses	688 116,91	333 610,56		333 610,56	
Recettes	688 116,91	363 637,50	189 224,74	552 862,24	
Solde		30 026,94		219 251,68	

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif et le compte de gestion 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **APPROUVE** le compte administratif 2011 de la commune. Considérant que le Compte de Gestion du Receveur Municipal fait apparaître le même résultat de clôture, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte de Gestion 2011.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 MARS 2012

3 – Affectation du résultat du compte administratif 2011

Considérant les résultats et le vote d'approbation du Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le compte administratif de la Commune fait apparaître les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 VOTÉ LE 30 MARS 2012.		
Résultat de fonctionnement 2011		
A	Résultat de l'exercice	71 937,60 €
B	Résultats antérieurs reportés	
	Ligne 002 du compte administratif 2010,	45 576,85 €
C	Résultat à affecter	
	= A + B (hors restes à réaliser)	
	R002	117 514,45 €
Résultat d'investissement 2011		
D	Solde d'exécution d'investissement 2011	30 026,94 €
	R 001 (excédent de financement)	189 224,74 €
E	TOTAL	219 251,68 €

Le Conseil Municipal, DÉCIDE d'affecter le résultat du budget de la Commune comme suit :

Au compte R 002 la somme de 117 514.45 € et au compte R001 la somme de 219 251,68 €

4 – Vote du taux des taxes locales directes

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition. Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **VOTE** les taux suivants pour l'année 2012.

	Ancien Taux	Nouveau Taux
Taxe d'habitation	8,62%	8,62%
Foncier Bâti	21,22%	21,22%
Foncier Non Bâti	88,03%	88,03%

5 – Budget Primitif 2012

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **VOTE** le Budget Primitif 2012 par chapitre et par opération suivant les montants ci-dessous.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	796 566,00 €
Chapitre 011	197 730,00 €
Chapitre 012	399 300,00 €
Chapitre 022	7 000,00 €
Chapitre 023	41 855,00 €
Chapitre 042	13 971,00 €
Chapitre 65	118 643,00 €
Chapitre 66	9 905,03 €
Chapitre 67	1 000,94 €
Chapitre 68	7 161,03 €

FONCTIONNEMENT	
Recettes	796 566,00 €
Chapitre 002	117 514,45 €
Chapitre 013	26 000,00 €
Chapitre 70	73 095,08 €
Chapitre 73	305 358,00 €
Chapitre 74	255 793,47 €
Chapitre 75	18 800,00 €
Chapitre 76	5,00 €

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 MARS 2012

Détail des articles 6554 et 6574

Articles	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	Vote 2012
6554	AMCASE (Association des Maires de la CASE)	150,00 €
	AREHN	80,00 €
	ASI (Association de Services Intercommunale)	3 800,00 €
	Bibliothèque de Val de Reuil	457,35 €
	Éveil musical	2 560,00 €
	Mairie Val de Reuil (animaux errants)	700,00 €
	Relais Assistantes Maternelles	100,00 €
	SIEM (École de musique)	13 772,00 €
	Union des Maires	210,00 €
	La Seine en Partage	110,70 €
	Divers	209,95 €
	TOTAL 6554 (Contribution organismes regroupement)	22 000,00 €
6574	Anciens Combattants (UNC)	230,00 €
	A,S,V,V,P,	500,00 €
	BALAHOUTS (Tennis)	700,00 €
	Batellerie	2 000,00 €
	Comité des Fêtes	4 800,00 €
	Coopérative Scolaire	2 750,00 €
	Escalad'Eure	800,00 €
	Les Vieux Travailleurs de Poses	3 650,00 €
	Les Amis de Saint Quentin	500,00 €
	La Pause des Parents	150,00 €
	Parent simplement (anciennement Andelle Allaitement)	50,00 €
	SNSM	500,00 €
	Souvenir Français	370,00 €
	Divers (Fête de la Peinture, Marché de Noël)	1 500,00 €
	Divers	5 384,40 €
	Total Associations Posiennes	23 884,40 €
	APURE	30,00 €
	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	35,60 €
	Prévention Routière	50,00 €
	Total Associations extérieures	115,60 €
	TOTAL 6574 (Associations)	24 000,00 €

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 MARS 2012

INVESTISSEMENT			
Dépenses	524 450,00 €	Recettes	524 450,00 €
Chapitre 020	5 000,00 €	Chapitre 001	219 251,68 €
Chapitre 16	48 133,50 €	Chapitre 021	41 855,00 €
		10222 FCTVA	44 000,00 €
		10223 TLE	29 270,00 €
		Chapitre 28	13 971,00 €
Opérations :		Subventions	7 178,00 €
169 – École	15 400,00 €		
184 – Église	24 000,00 €		
186 – PLU -	10 000,00 €		
204 - Cimetière- Concessions	2 000,00 €		
205 – Mairie	26 380,51 €		
209 - SIEGE - Candélabres Halage	3 698,13 €		
211- SIEGE - Rue du Poitou	5 282,89 €		
212 - Achats Matériels	8 908,16 €		
214 –aménagement de voirie 2011	2 562,29 €		
216 – SIEGE – Rue des Mesures	76 799,11 €	Fonds concours	14 730,00 €
218 - Modification du P,O,S	200,00 €		
220 – Réfection ruelles	84 602,27 €		
223 – SIEGE Mesnil tranche 1	58 411,38 €	Fonds concours	31 000,00 €
224 – SIEGE Église poste transfo	6 854,05 €		
225 – SIEGE – Propriété SELVA	3 712,92 €		
228 - Achat Terrain Mesnil	1 042,21 €		
229 – 50 Rue des Mesures	4 000,00 €		
230 – Achat terrain ANSEAUME	1 951,28 €		
232 SIEGE-Rue du Port	12 374,58 €	Emprunt	12 374,58 €
233 SIEGE – Mesnil Tranche 2	51 722,40 €	Emprunt	51 722,40 €
234 SIEGE – Rue de Seine	49 280,94 €	Emprunt	49 280,94 €
235 SIEGE – Rue du Renel	2 675,59 €	Emprunt	2 666,40 €
236 Logements Communaux	17 957,59 €	Subvention	7 150,00 €
237 Centre de loisirs	1 500,00 €		

6 – SIEGE – Travaux 2012,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et télécommunications,

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation des opérations est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans les conventions ci-après annexées, Cette participation s'élève à :

Rue du Port	12 374,58 €	Rue de Seine	49 280,94 €
Mesnil Tranche 2	51 722,40 €	Rue du Renel	2 675,59 €

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de participation financière, l'inscription des sommes au budget de l'exercice au compte 2041511,

7 - Demandes de subventions pour projets 2012

7A) Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à faire des demandes de subventions pour les travaux 2012, Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une subvention à la Communauté d'Agglomération Seine Eure, pour les travaux d'enfouissement de réseaux 2012, à la CASE au titre des fonds de concours,

7B) Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une subvention à la Communauté d'Agglomération Seine Eure, à Monsieur le Sénateur BOURDIN au titre de la réserve parlementaire, au Conseil Général pour la réhabilitation des logements communaux

8 - Parcelle C 109 Sente du Pêcheur – État d'abandon manifeste – Procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique,

Un procès-verbal provisoire constatant l'état d'abandon manifeste de la parcelle C109 située Sente du Pêcheur a été établi, À l'issue du délai, aucun héritier ne s'est manifesté pour faire cesser l'abandon.

Cependant en 1986, certains héritiers ont déjà fait enregistrer une renonciation à succession près le Tribunal de Grande Instance d'Évreux, Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité

- Vu les articles L 2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
- Vu le procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste du 4 Août 2011 concernant la parcelle C 109,
- Vu la notification effectuée le 17 & 19 Août 2011 dans les journaux locaux, déposée en mairie,
- Vu le procès-verbal définitif d'état d'abandon manifeste du 29 Mars 2012,
- Considérant que les procès-verbaux dressés à titre provisoire et définitif les 4 Août 2011 et 29 mars 2012 relatifs à la parcelle C 109 n'ont fait l'objet d'aucune suite de la part du propriétaire, En effet, le propriétaire n'a exécuté aucun des travaux prescrits dans les six mois suivant la notification et la publication du procès-verbal provisoire, ni depuis l'intervention du procès-verbal définitif,
- Considérant qu'il y a lieu d'engager la procédure d'expropriation dans l'intérêt général de la commune et de ses habitants,
- Considérant que cette parcelle, après son acquisition par la commune et à l'exécution de travaux d'aménagement pourrait être affecté à une parcelle en herbe,

DÉCIDE qu'il y a lieu de déclarer l'immeuble C 109 en état d'abandon manifeste; que la parcelle abandonnée est non bâtie, sera considérée comme une parcelle en herbe, d'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique dudit immeuble dans les conditions prévues à l'article L 2243-4 du CGCT et par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique; autorise M, le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires,

9 - Indemnité de logement aux instituteurs non logés,

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que le montant est fixé chaque année par le Préfet après avis du conseil départemental de l'éducation nationale et des Conseils Municipaux,

Le conseil départemental a fixé le montant de l'indemnité de base en 2012 à 211,77 € par mois soit 2 541,24 € par an,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au montant de l'indemnité de base ci-dessus, à compter du 1er Janvier 2012,

10 - Indemnité pour le gardiennage des églises,

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que monsieur Joseph DAVID effectue le gardiennage de l'église et l'ouverture du cimetière depuis le 1er décembre 2011,

Il est proposé de lui verser l'indemnité, selon le barème en vigueur soit du 01/01/12 au 31/12/2012 = 474,22€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, **ACCEPTE** de verser l'indemnité selon le barème en vigueur,

11 - Informations et questions diverses,

- **Opération Berges Saines** – Samedi 31 mars- RV 9h Place de la République
- **CCAS** : Démission de Mme BOUDET Jeannine – Nomination de Mme DROISSART Josette
- **Réhabilitation logements** : devis en attente ; Annick FABRE souhaite faire partie du groupe de travail pour la réhabilitation des logements,

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 MARS 2012

- Dates à retenir

31 Mars	9h-12h	Opération Berges Saines RDV 9H Place de la République
15 Avril		Loto des Anciens
16 Avril		Ramassage des encombrants
18 Avril	18H	Réunion Publique pour l'assainissement – Salle Marcel Niquet
20 Avril	14H	Carnaval de l'école – Thème « Le Carnaval de Venise »
20 Avril	19 H	Conseil Municipal
21&22 Avril		Congrès Régional de Spéléologie de Normandie – Base de Loisirs
22 Avril	8H-18H	Élections présidentielles – 1 ^{er} tour
28&29 Avril		Foire à tout – Place de la République
28 Avril	11H	Tournedos sur Seine – Cérémonie au cimetière – Souvenir des Déportés,
6 Mai	8H – 18H	Élections présidentielles – 2 ^{ème} tour
8 Mai	11H30	Cérémonie cimetière de Poses
20 Mai		Buffet campagnard – Association des anciens
21 Mai	16H30	Visite de M, PONIATOWSKI pour les travaux du SIEGE dans le village
21 Mai	17H30	Inauguration des stores pour la salle de motricité par M, MAUREY & du portail de l'école par M, PONIATOWSKI,
25 Mai	19H	Réunion publique Salle Marcel Niquet
2 Juin		Exposition voitures de collection Place de la République
3 Juin		Fête de la Peinture
9 Juin		Fête des pères et mères - Association des Anciens
10 juin	8H-18H	Élections législatives - 1 ^{er} tour
17 juin	8H-18H	Élections législatives – 2 ^{ème} tour
29 Juin	19H	Conseil Municipal
14 Juillet		Fête nationale
8 Septembre		Foire à Tout
9 Septembre		Manifestation SNSM
23 Septembre		Vente de l'association des Anciens au Nivernais
28 Septembre	19H	Conseil Municipal
10 Octobre		Ramassage encombrants
26 octobre	19H	Conseil Municipal
28 Octobre		Cassoulet salle « Le Bistro » Association des anciens
11 novembre		Cérémonie cimetière de Poses
18 Novembre	12H	Repas des anciens – Auberge du Halage
30 Novembre	19H	Conseil Municipal
1^{er} Décembre	10h-18h	Téléthon – Marché de Noël
5 Décembre		Cérémonie au cimetière de Léry
21 Décembre	19H	Conseil Municipal

À 19 heures 45, constatant que l'ordre du jour du jour est épuisé, la séance est levée,

Le Maire, Pierre AUBINAIS